



Le Mans, le 9 décembre 2008

## **13% des français déclarent avoir recours au travail au noir**

Le Groupe O<sub>2</sub>, entreprise prestataire de services à domicile d'entretien de la maison, de garde d'enfants et de jardinage, rend public les résultats de la 3<sup>ème</sup> édition de son « Baromètre des services à la personne ». Cette étude, réalisée par TNS SOFRES\*, est consacrée au travail non déclaré en France et couvre les pratiques des Français en matière de « travail au noir » dans le secteur des Services à la personne, leur connaissance des aides financières accordées au travail déclaré et les moyens de lutter contre le travail illégal.

Les résultats doivent se lire comme une estimation minimale de la situation réelle en France, car certains interviewés peuvent avoir hésité à avouer leur recours à du travail non déclaré. Néanmoins, ces résultats sont cohérents avec les données issues de l'Eurobaromètre 2007 réalisé à demande de la Commission Européenne.

### **Les pratiques**

#### **- La garde d'enfants**

Parmi les parents d'enfants de moins de 16 ans, un cinquième fait appel à une aide rémunérée, que ce soit pour garder les enfants en journée ou après l'école, pour du baby-sitting en soirée, ou pour de l'assistance scolaire ; un quart d'entre eux concède ne pas déclarer les sommes versées.

#### **- Les tâches ménagères**

Un dixième des Français se font aider dans les tâches ménagères par quelqu'un qu'ils rémunèrent. Parmi eux, 8 % disent ne pas déclarer cette rémunération, en totalité ou partiellement.

Globalement, les Français sont très conscients, à plus de 80%, de ce que le travail non déclaré chez les particuliers n'est pas toléré, ni sans danger.

### **La connaissance des aides financières**

52 % des Français, et les 2/3 des employeurs, se disent bien informés sur les aides financières accordées à ceux qui déclarent les personnes qu'ils font travailler à leur domicile :

- les réductions d'impôts, permettant de récupérer 50 % des sommes dépensées dans les services à domicile déclarés sont connues de 75% des employeurs et de 61% de l'ensemble des Français,
- le crédit d'impôt, accordé aux employeurs à domicile, est connu par 35% des employeurs et par 42 % de l'ensemble des Français,
- 38 % des employeurs à domicile et 31 % de l'ensemble des Français savent que les entreprises et les administrations peuvent offrir à leurs salariés plus de 1 800 € par an de services à domicile, nets de charges et d'impôts, grâce au Chèque Emploi Service Universel (CESU).

### **Les moyens de lutte contre le travail au noir**

Pour lutter contre le travail non déclaré de façon efficace, 1/3 des Français retiennent en priorité les 4 mesures suivantes :

- l'intensification des contrôles,
- une meilleure information des personnels sur les avantages du travail déclaré et sur les risques du travail non déclaré,
- une augmentation des aides pour baisser le coût de l'emploi à domicile,
- une meilleure information des employeurs sur les avantages du travail déclaré et sur les risques du travail non déclaré.

Les actions répressives sont quant à elles beaucoup moins préconisées, et quand elles le sont, semblent plus justifiées à l'encontre des employeurs qui ne déclarent pas leurs employés (26%), qu'à l'encontre des employés non déclarés (9%).

### **Le Groupe O<sub>2</sub> à la pointe du combat**

Le Groupe O<sub>2</sub> s'est engagé depuis de nombreux mois dans une série d'actions contre le travail au noir : information des clients et des collaborateurs du Groupe, lancement d'un site internet dédié, organisation d'une Conférence d'experts et d'acteurs impliqués dans le cadre du dernier Salon des Services à la Personne ... Guillaume RICHARD, Président du Groupe O<sub>2</sub> justifie l'engagement de son Groupe en indiquant que « le travail au noir est le principal concurrent des prestataires de services à la personne ; d'une part il nous prive de nombreux intervenants que nous pourrions recruter et former et dont nous avons un urgent besoin pour faire face à la croissance soutenue de la demande; d'autre part, il nous prive de volumes de chiffres d'affaires qui nous permettraient d'améliorer les conditions de travail de nos intervenants. Nous devons donc le combattre sans relâche»

### **Une action d'information et d'éducation des citoyens**

Pour Guillaume RICHARD, « il n'est pas étonnant que le travail au noir soit si répandu puisque notre Baromètre montre que 20% de français pensent qu'il est toléré dans le domaine des services à la personne et que 49% d'entre eux ne sont pas bien informés sur les avantages financiers liés à l'emploi déclaré dans notre secteur. C'est pourquoi, en complément du travail du Groupe O<sub>2</sub> et en soutien des initiatives de nos instances professionnelles pour rendre les métiers de Services à la Personne plus

attractifs, nous demandons instamment à l'Etat et aux acteurs publics concernés, d'engager une action de fond contre le travail au noir.

L'Etat, que le travail illégal prive également de recettes fiscales et sociales non négligeables dans la période que nous traversons, y trouvera directement son intérêt.

Au delà, nous sommes convaincus que ces comportements peuvent se raréfier, comme le démontre les exemples de la Suisse et d'autres pays européens, qui ont engagé des campagnes efficaces. Il faut lancer rapidement une action d'information et d'éducation des citoyens sur les risques et les inconvénients du travail au noir. Si la répression est indispensable, elle n'est pas suffisante » conclue Guillaume RICHARD.

*\* Enquête réalisée les 8 et 9 octobre 2008, auprès d'un échantillon national de 1007 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. L'intégralité des résultats peut être consultée sur le site O<sub>2</sub>.....*

### **A propos d'O<sub>2</sub>**

*Depuis plus de 10 ans, O<sub>2</sub> a bâti sa stratégie d'entreprise sur la qualité de ses prestations. Inventeur du "satisfait, refait ou remboursé", O<sub>2</sub> est désormais le 1<sup>er</sup> réseau certifié qualité\* en ménage, repassage, garde d'enfants et jardinage. S'appuyant sur un réseau national de 93 agences de proximité et 3 200 collaborateurs, O<sub>2</sub> est devenu l'oxygène du quotidien de plus de 11 000 familles et l'un des principaux partenaires des enseignes et des sociétés d'assistance. En 2007, le Groupe O<sub>2</sub> a réalisé un chiffre d'affaires de 13,3 millions d'Euros. Il prévoit de réaliser 30 millions d'euros en 2008.*

*\* Selon le référentiel Qualicert « Prestations de services à la personne », 1<sup>er</sup> réseau en nombre d'implantations.*

### **Contacts Presse :**

Odette YAO – Attachée de presse du Groupe O<sub>2</sub>

Portable : 06 23 46 82 67

Mail : odette.yao@o2.fr

Site internet : [www.o2.fr](http://www.o2.fr)